



**Séance extraordinaire du conseil municipal
2 décembre 2019 à 19 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Adoption - Projet de Règlement 225-08-2019 amendant le Règlement 225-2008 (PIIA) afin de modifier les dispositions du PIIA applicables aux zones HT 325, HT 326 et HT 327 en plus d'y assujettir les zones HT 336 et HT 406
 - 2.2 Adoption - Projet de Règlement 225-09-2019 amendant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 225-2008 afin de créer un PIIA spécifique aux projets intégrés
 - 2.3 Dépôt - Embauches temporaires
 - 2.4 Entérinement d'octroi de contrat - Construction du réseau électrique municipal et éclairage - Appel d'offres 2019-GE-45 - Appropriation d'une somme à même l'excédent accumulé non-affecté
 - 2.5 Modification - Autorisation de signature - Demande de subvention - Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
 - 2.6 Réception provisoire - Réfection de la montée Saint-Elmire - Appel d'offres 2019-GE-31
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimentement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2019 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2019-12-709

2.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 225-08-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 225-2008 (PIIA) AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU PIIA APPLICABLES AUX ZONES HT 325, HT 326 ET HT 327 EN PLUS D'Y ASSUJETTIR LES ZONES HT 336 ET HT 406

ATTENDU le Règlement relatif au zonage 222-2008 et ses amendements;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 novembre 2019;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement 225-08-2019 amendant le Règlement 225-2008 (PIIA) afin de modifier les dispositions du PIIA applicables aux zones HT 325, HT 326 et HT 327 en plus d'y assujettir les zones HT 336 et HT 406.

2019-12-710

2.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 225-09-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 225-2008 AFIN DE CRÉER UN PIIA SPÉCIFIQUE AUX PROJETS INTÉGRÉS

ATTENDU le Règlement relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) 225-2008 et ses amendements;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 novembre 2019;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimentement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement 225-09-2019 amendant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 225-2008 afin de créer un PIIA spécifique aux projets intégrés.

2.3 DÉPÔT - EMBAUCHES TEMPORAIRES

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur du Service des ressources humaines concernant les embauches temporaires suivantes :

Embauche temporaire journaliers parcs et espaces verts (Patinoires – Hiver 2019-2020)

Candidats	Horaire
Étienne Cantin-Lefebvre	39,75 h/sem.

Bruno Coupal	39,75 h/sem.
Alexandre Champagne	39,75 h/sem.
Patrick Charron	39,75 h/sem.
Matthew Lavergne	20 h/sem.
Vacant	23 h/sem.

Embauche temporaire journaliers-opérateurs quart de soir (Hiver 2019-2020)

Candidats	Horaire
Pascal Sabourin	39,75 h/sem.
Karine Prévost	39,75 h/sem.

Embauche temporaire journaliers-opérateurs pour une durée indéterminée (Remplacement)

Candidats	Horaire
Jonathan Pleau	39,75 h/sem.
Jean-François Lanteigne	39,75 h/sem.

2019-12-711

2.4 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MUNICIPAL ET ÉCLAIRAGE - APPEL D'OFFRES 2019-GE-45 - APPROPRIATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 septembre 2019 pour la construction du réseau électrique et l'éclairage du Domaine de la Marquise (Appel d'offres 2019-GE-45), suivant un processus d'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que la Ville a reçu 2 soumissions dont les prix excédaient le seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, à l'effet que la Ville modifie les services requis en ne requérant plus de services de type : «clé en main» qui incluait de l'approvisionnement de biens, mais en ne retenant que des services d'installation;

ATTENDU que conformément aux dispositions réglementaires et administratives prévues au Recueil des lignes directrices en matière de gestion contractuelle et de contrôle des dépenses, le montant du contrat modifié le rend admissible à un octroi de gré à gré;

ATTENDU que les dépenses de ce contrat découlant sont payables à même des sommes disponibles à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prend acte de la recommandation de Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, à l'effet d'octroyer le contrat de gré à gré à *Bruneau Électrique* pour un montant de 86 554,91 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise que les sommes requises pour la construction du réseau électrique et l'éclairage du Domaine de la Marquise soit puisées à même l'excédent accumulé non-affecté.

2019-12-712

2.5 MODIFICATION - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

ATTENDU la résolution 2019-08-465 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 19 août 2019, laquelle prévoit notamment que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à déposer une demande d'aide financière au programme FIMEAU;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales et de l'habitation exige certaines modifications à ses dossiers FIMEAU;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise les modifications suivantes à ses dossiers soumis aux subventions provenant du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), soit :

Dossier #2027046

- Soustraction des conduites d'égout pluvial de la demande;
- Ajout du tronçon #103 de 171 mètres contenant une conduite d'aqueduc de 150 mm et une conduite d'égout domestique de 300 mm. Cette demande était initialement dans le programme PRIMEAU. La demande PRIMEAU #2025124 a été retirée;

Dossier #2027047

- Le diamètre de l'aqueduc pour l'ensemble des tronçons (84, 85, 86 et 88) est de 150 mm;
- Le diamètre de la conduite d'égout domestique présente sur les tronçons 84, 85 et 86 est de 300 mm;

Dossier #2027048

- Soustraction des conduites d'égout pluvial de la demande;
- Le diamètre de la conduite d'aqueduc a été révisé à 150 mm.

QUE la présente résolution fasse partie intégrante de la résolution 2019-08-465.

2019-12-713

2.6 RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-ELMIRE - APPEL D'OFFRES 2019-GE-31

ATTENDU la résolution 2019-09-512, à la suite de la demande de soumissions publiques (Appel d'offres 2019-GE-31), acceptant la soumission de la firme Pavages Multipro inc. au montant de 156 072.35 \$ pour les travaux de réfection de la Montée Saint-Elmire;

ATTENDU le rapport au conseil daté du 12 novembre 2019 de Monsieur Sébastien Bouchard, ingénieur municipal du Service des travaux publics et génie, quant au décompte progressif no. 2 et à la réception provisoire des ouvrages;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer à Pavages Multipro inc. la somme de 7 501.52 \$, taxes incluses, ce montant représentant la libération de 5 % de la retenue contractuelle.

3 VARIA

2019-12-714 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 39.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques